

NOTES ET INFORMATIONS

NOTE RECTIFICATIVE SUR LE GENRE *AUSTROSTRONGYLUS* (NEMATODE)

par M.-C. DURETTE-DESSET

Laboratoire de Zoologie (Vers), associé au C.N.R.S. (P^r A.-G. CHABAUD),
Muséum national d'Histoire naturelle, 57, rue Cuvier, F 75005 Paris

Dans une publication de 1971, nous avons, par erreur, utilisé le nom *Austrostrongylus* pour désigner des *Heligmosomidae* parasites de Muridés australiens avec pour espèce-type *A. mackerrasae* (Mawson, 1961).

Ce nom est en fait préemployé et a été créé par Chandler, en 1924, pour désigner des *Trichostrongylidae*, parasites de Marsupiaux australiens avec comme espèce-type *A. macropodis* Chandler, 1924.

Nous proposons donc le nouveau nom d'*Odilia* (= *Austrostrongylus sensu* Durette-Desset, 1971, nec Chandler, 1924), comprenant les espèces suivantes : *O. mackerrasae* (Mawson, 1961), espèce-type ; *O. emanuelae* (Mawson, 1961) ; *O. mawsonae* (Durette-Desset, 1969) ; *O. melomyos* (Mawson, 1961) ; *O. polyrhabdote* (Mawson, 1961) ; *O. uromyos* (Mawson, 1961).

Références bibliographiques

- CHANDLER (A. C.), 1924. — A new genus of Trichostrongylid worms from the Kangaroo. *Parasit.*, 16, 160-163.
- DURETTE-DESSET (M.-C.), 1971. — Essai de classification des Nématodes Héligmosomes. Corrélations avec la paléobiogéographie des hôtes. *Mém. Mus. Nat.*, n. Sér. Sér. A, Zoologie, 44, 126 p.
-

NOTES D'ENTOMOLOGIE
VII. CULICIDES NOUVEAUX POUR LA CHARENTE-MARITIME

par J. CALLOT

Institut de Parasitologie, Faculté de Médecine
3, rue Koeberlé, F 67000 Strasbourg

J'ai signalé, en son temps, des culicides de ce département ; Mandoul et ses collaborateurs en ont indiqué quelques autres (1968). Ces prospections larvaires ont été pratiquées en été, si bien que certaines formes ont pu échapper.

C'est ainsi que j'ai trouvé dans le marais de Saint-Augustin *Aedes (O.) rusticus*, de même que dans des mares ou sous-bois à Saint-Sorlin où il était associé à *A. (O.) annulipes*.

En été, des captures dans un piège lumineux destiné aux Cératopogonidés m'ont montré en 1972, pour la première fois, des *Aedes (A.) vexans* dont les gîtes larvaires se trouvèrent aussi dans des fossés de drainage du marais de Saint-Augustin.

Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous procédés réservés pour tous pays

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants-droit ou ayants-cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

© 1972, Masson et C^{ie}, Paris

Printed in France

Le Directeur de la Publication : D^r J. TALAMON

MASSON et C^{ie}, Editeurs, Paris. — Dépôt légal, 3^e trimestre 1973. — N^o d'ordre 4 691

I.T.Q.A.-CAHORS-FRANCE - 30402